



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 27 Septembre 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2023-28

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 22 Septembre 2023,

MATIERE : COMMANDE PUBLIQUE
SOUS-MATIERE : MARCHES
PUBLICS

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER,

OBJET :
**GROUPEMENT DE
COMMANDE PERMANENT
ENTRE LA VILLE ET LE CCAS
POUR LES DIAGNOSTICS
TECHNIQUES DES BATIMENTS**

ABSENTS : Mme Catherine BAILLEAU, Mme Jacqueline BESSET,

PROCURATION : Mme Jacqueline BESSET, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du travail constant visant à optimiser les frais de fonctionnement, une réflexion sur d'éventuelles économies a été menée. La ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés intéressant à la fois la ville et le CCAS, il apparaît que la création d'un groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche avait déjà été réalisée pour certains accords cadre à bons de commande depuis 2015, renouvelés depuis.

La gestion de l'énergie est un sujet phare en terme de maîtrise du budget ; c'est pourquoi, l'exploitation des installations climatiques et de chauffage fait l'objet d'un accord-cadre pour la ville et le CCAS/ la RPA Pierre Estève pourrait avoir besoin d'y recourir également.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de constituer, avec la Ville, un groupement de commande permanent pour :

- élaborer, mettre en concurrence et assurer le suivi d'une prestation de diagnostic des chaufferies et des équipements techniques suivi d'un accompagnement pour le marché d'exploitation des installations thermiques.
- Elaborer, mettre en concurrence et assurer le suivi de marché d'exploitation des installations climatiques et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnaudary comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins
- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation dans le respect du code de la commande publique
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres si besoin
- Signer, notifier et suivre au nom des membres du groupement les différents accords-cadres.

Chacun des membres se charge des paiements liés aux marchés et accords-cadres en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra, éventuellement, un avis sera celle de la ville.

Monsieur le Président après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil d'Administration l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande permanent pour établir un diagnostic technique des équipements et assurer la mise en concurrence et le suivi du marché d'exploitation de ces équipements.

Monsieur le Président sollicite du Conseil d'Administration la désignation du représentant légal du CCAS/ RPA Pierre Estève au sein du groupement de commande et l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour établir un diagnostic technique des équipements et assurer la mise en concurrence et le suivi du marché d'exploitation de ces équipements.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de Commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

29 SEP. 2023

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

29 SEP. 2023

Et par publication le :

03 OCT. 2023

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,


Nicole CATHALA

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 27 Septembre 2023

Le Président,


Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20230927-DB202328-DE
Reçu le 29/09/2023